

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2020

Le vingt JUIN deux mille vingt à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2020

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN, MALHAO Mrs BARTHELEMY, ROSSET, BOREL, FORTINEAU, SIMON, COCULET.

Absent excusé : M. OUVRARD

M. BARTHELEMY été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Contrat adjoint technique
- Questions diverses

Contrat adjoint technique 2019_11_09

Madame le Maire rappelle la délibération 2018_12_01 du 14 décembre 2018 concernant le recrutement d'un agent contractuel de droit public au service technique ; ainsi que la reconduction du contrat de Monsieur Yves MONCHATY 01 janvier au 30 juin 2020.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du départ en retraite d'un fonctionnaire et réorganisation des services, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au service technique et

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service technique à compter du 01 juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

. SERVICE TECHNIQUE

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	C	0	1

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures (TC)

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Discussion autour de certains travaux à réaliser :

- Bibliothèque à transférer de l'étage de la salle des associations vers l'ancienne salle de classe
- Ancienne cantine ; installation de Camille PICARD, potière, pour production et animation de stages un loyer de 100 € mensuels est adopté
- Les panneaux de L'Arbre « point culminant... » ont disparu, les services du Département ont déposé plainte après de la gendarmerie et une maquette de remplacement est en cours d'élaboration.
- Devis en cours pour achat d'un nouveau camion, travaux de voirie et d'élagage, remplacement de panneaux de villages et autres, travaux de bâtiments à l'ancienne école (rampe, fenêtres etc...)
- Commission communication : préparation d'un bulletin d'informations allégé avec parution plus régulière par rapport à l'ancien système du « petit rouzédois ».

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19H30.